

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recyclage : le SYVEDAC cible les 3 emballages du quotidien qui font le plus douter les habitants

Aujourd'hui, tous les emballages se trient dans la poubelle jaune mais un chiffre interpelle : 22 % des emballages ménagers sont encore jetés avec les ordures ménagères, sur le territoire du Syvedac. Pour améliorer ces erreurs de tri et accompagner les habitants, le syndicat se mobilise avec ses neuf intercommunalités adhérentes et Citeo. Quels sont les trois emballages qui génèrent le plus d'hésitations et comment bien trier à coup sûr ? Voici quelques éléments de réponse.

L'INFO EN 5 SECONDES :

- * **22 % des emballages** finissent encore par erreur dans la poubelle grise au lieu d'être triés dans la poubelle jaune pour être recyclés
 - * **Le coût** : jeter un emballage dans le bac gris coûte plus cher et prive la collectivité de recettes (soutiens et vente des matériaux recyclables)
 - * **Les 3 emballages prioritaires ciblés** : la boîte en carton (comme celle à pizza), la barquette plastique et le film plastique de regroupement
 - * **La règle d'or simplifiée pour les habitants** : « Si c'est un emballage, je le trie dans la poubelle jaune ! »
-

Focus sur les trois emballages qui font le plus douter

Les analyses du contenu des poubelles grises que le Syvedac a réalisées en décembre 2025, ont permis d'identifier les trois emballages suivants très présents avec les ordures ménagères :

1. La **boîte à pizza** : tous les cartons se trient et se recyclent, même gras ou salis. Une condition: être vide ;
2. La **barquette en plastique** : surimi, tomates cerise, fruits, crème glacée, jambon, plats préparés... peu importe le contenu d'origine, elle se recycle également ;
3. Les **films plastiques** : les blisters qui entourent les bouteilles d'eau, de lait ou les couches mais aussi les lots de boîtes de conserve ou le papier toilette sont des emballages. Ils se trient dans la poubelle jaune.

Un réflexe : c'est un emballage ? Je le trie tout simplement !

Pour accompagner les habitants dans leur geste de tri, le message se veut simple et sans ambiguïté:

« **Tout emballage se trie dans le bac ou le sac jaune ! Bien vidé et sans l'emboîter** ».

- Inutile de laver les emballages, ce qui gaspillerait de l'eau : il suffit de bien les vider ;
- De même, il faut déposer les emballages **en vrac** dans sa poubelle jaune, les sacs poubelles opaques étant interdits ;
- Les lecteurs optiques du centre de tri Normantri détectent efficacement les emballages à condition d'être déposés un à un dans la poubelle jaune sans les emboîter. Par exemple, bien séparer la boîte en carton des cookies de sa barquette en plastique, puis jeter les 2 dans la poubelle jaune.

Un emballage, c'est quoi ?

C'est l'objet qui a servi à contenir, protéger et transporter un produit. Qu'il soit en plastique, en carton, en métal ou en papier, sa fonction d'origine détermine sa place dans le bac ou sac jaune. Bien que d'autres objets du quotidien (jouets, brosses à dents, rasoir jetable) soient fabriqués dans des matériaux similaires, ce ne sont pas des emballages ; ils ne relèvent pas de la même filière de collecte et doivent rejoindre la poubelle grise, la déchèterie ou des circuits de réemploi (ressourceries).

Pour ne plus hésiter, il suffit de s'aider de l'**info-tri**, une consigne présente sur les emballages. Accompagnée du pictogramme **Triman** (le petit personnage qui lance une flèche), elle est obligatoirement imprimée sur les emballages. Elle indique précisément, matière par matière (bouchon, opercule, barquette), la bonne destination du déchet.



Une campagne pour lever les doutes

Ce message est actuellement déployé à grande échelle sur l'ensemble du territoire : affichage, radio et réseaux sociaux.

L'enjeu est double pour le SYVEDAC et ses collectivités partenaires :

- **Environnemental** : faire progresser le recyclage et préserver les ressources naturelles ;
- **Économique** : réduire le volume des ordures ménagères, dont le traitement par incinération coûte cher à la collectivité, afin de mieux maîtriser les dépenses publiques.



En savoir plus : syvedac.org/cest-un-emballage-ou-pas

Outil pratique : l'application *Guide du tri* de Citeo permet de vérifier la consigne de tri en un clic

CITEO
EMBALLAGES
MÉNAGERS ET PAPIERS

À propos du Syvedac

Présidé par Nicolas Joyau, le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise regroupe 9 collectivités (292 communes représentant 2/3 des communes du Calvados) et gère les déchets de 500 000 habitants du Calvados. Le syndicat est notamment le principal client-actionnaire de la Société Publique Locale Normantri, dont le tout nouveau centre de tri de Colombelles sépare et conditionne les emballages et papiers en vue de leur recyclage.



CONTACT PRESSE

Olivier DELVALLÉE, chargé de communication

SYVEDAC - 9 rue Francis de Pressensé - 14 460 COLOMBELLES

Tél. 02 31 28 40 65 • Port. 06 31 95 09 51

o.delvallee@syvedac.org • syvedac.org